

COMMUNE DE FORS

Compte rendu des délibérations du conseil municipal

- **Séance du 25 mars 2003**
- **Date de la convocation 11 mars 2003**
- **Date d'affichage 3 avril 2003**

L'an deux mille trois, le 25 mars à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune dûment convoqué le 24 janvier 2003, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel BRAULT, Maire,

Présents : BRAULT Michel, BARBOT James, POUGNARD Dominique, BOUCHAUD Guy, BEAUMONT Philippe, GUIOCHON Rémy, FORT Alain, SABOURIN Hervé, DELGUTTE Stéphanie, TROUVÉ Yannick, TESSIER Raymond, FOUCHER Joël,

Absents et excusés : BASTIEN Claire, BOUCHENY Patrick, ANTOINE Sylvain,

Secrétaire de Séance : DELGUTTE Stéphanie

Participant extérieur : Monsieur Louis-Marie MAINGRET, comptable de Fors, Trésorier de Prahecq

1. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le maire expose que la suppression de l'attribution de compensation versée jusque là par la Communauté de Communes Plaine de Courance (CCPC) provoque une perte de ressources de 32 513 € pour la commune de Fors. Il est convenu avec la CCPC que cette perte soit compensée par une augmentation du produit fiscal des différentes taxes communales. Afin que cette opération n'entraîne pas d'augmentation pour le contribuable, la CCPC s'engage en contrepartie à diminuer d'autant les taux de la fiscalité additionnelle qu'elle prélève pour son compte.

Sachant que les bases d'imposition calculées par les services fiscaux subissent une augmentation de 1,5 %, les taux communaux suivants sont proposés :

- **Taxe d'habitation 13,07 %,**

- **Foncier bâti 16,61 %,**
- **Foncier non-bâti 53,91 %,**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les taux définis ci-dessus.

2. MISE EN PLACE D'UNE P.V.N.R. (participation aux voies nouvelles et réseaux)

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la délibération de principe instituant la participation des propriétaires aux frais de mise en place des voies nouvelles et réseaux (eau et électricité) a été prise lors du conseil municipal du 15 janvier 2002 (visa préfecture n° 2804 du 24 janvier 2002). Il s'agit aujourd'hui d'instituer ou non cette participation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'instituer la participation financière des propriétaires sur la base d'un prix de revient au m² de terrain ;**
- **de répartir le coût global par parcelle entre le propriétaire et la commune comme suit : 60 % pour la commune, 40° % pour le propriétaire.**

3. CONGRES DEPARTEMENTAL DE L'UDCR DU 24 MAI 2003

Monsieur le maire informe l'assemblée que, comme convenu lors du conseil municipal du 4 février dernier, la section AFN de Fors a déposé un budget prévisionnel pour l'organisation du congrès départemental de l'UDCR qui présente un total de 960 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote une subvention exceptionnelle de 400 €.

4. COTISATIONS AU F.L.E.S. (Fonds Local Emploi Solidarité)

Cette cotisation est destinée à financer le suivi et l'accompagnement par le FLES de chaque salarié en contrat emploi consolidé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire la cotisation annuelle au FLES pour l'année 2003. Celle-ci s'élève à 85 € par personne, la dépense autorisée est donc de 170 €.

5. LOYER DU LOGEMENT n° 1 DU PRESBYTERE

Monsieur le maire informe les membres du conseil que ce logement social a été attribué à Madame Marie MARTIRE

6. HOMMAGE A CHARLES MOUSSON

Monsieur le maire expose que la commune a été saisie d'une demande venant du Président de l'Association des Déportés et Internés Résistants des Deux-Sèvres afin de rendre hommage à Charles MOUSSON, héros de la Résistance en donnant son nom à une rue ou une place.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accéder à cette demande. La place du monument aux morts sera rebaptisée " place Charles Mousson " .

7. DEMANDE DU COMITE DE JUMELAGE

Madame Yannick TROUVE informe les membres du conseil que le Comité de jumelage de Fors souhaiterait qu'un nom de lieu, de préférence une place ou un square, porte le nom de la ville de Penkun.

Il est demandé aux représentant du Comité de jumelage de faire une proposition auprès de la commune.

8. VOTE DU BUDGET 2003

Le conseil municipal, assisté de Monsieur Louis-Marie MAINGRET, receveur et trésorier de la commune de Fors, **arrête le budget primitif de l'exercice 2003, en dépenses comme en recettes, aux sommes suivantes :**

Section de fonctionnement	Section d'investissement
746.057,65 €	535.759,49 €

Le budget est voté par chapitre, pour la section de fonctionnement, par opération pour la section d'investissement, avec reprise anticipée des résultats de l'année 2002.